

Le 10 février 2017

No de dossier : 10887/115805.00168

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro

Dossier : R-3867-2013 Phase 3

Chère consœur,

La FCEI et son expert, Monsieur Richard Baudino, sont présentement à réviser les réponses fournies par Gaz Métro à la demande de renseignements de ce dernier (Documents B-0200 et B-0210). Compte tenu des délais liés à la traduction des réponses transmises, l'analyse de ces documents n'est pas encore complétée à ce jour.

Toutefois, la FCEI désire informer dès maintenant la Régie de l'énergie qu'elle constate que Gaz Métro n'a pas répondu à certaines questions. En effet, aux questions 5 et 6, l'expert de la FCEI demandait ce qui suit :

« 5. Please provide copies of all natural gas distribution company marginal cost of service studies in which Dr. Overcast participated over the last 10 calendar years.

6. Please provide copies of all natural gas distribution company marginal cost of service studies in which Black and Veatch participated and/or produced over the last 10 calendar years. »

En réponse à ces deux questions, Gaz Métro indique que « l'information recherchée n'est pas de la nature d'une demande de renseignements ayant pour but de faire préciser certains éléments de preuve déposés et d'obtenir certaines références ou sources des informations présentées (D-2000-214, p.6) ».

La FCEI tient à souligner que les questions de son expert visant à obtenir les études antérieures sur les coûts marginaux de services sont pertinentes notamment afin de déterminer quelles études ont été effectuées à ce jour par Gaz Métro ainsi qu'afin de se prononcer

relativement à la cohérence de l'approche de Gaz Métro dans le cadre de telles études. La FCEI conteste donc les réponses transmises par Gaz Métro et réitère les demandes 5 et 6.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel
AT/mb